

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2007

L'an deux mil sept, le **26 MARS**, à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Bernard CARLIOZ, Maire.

Présents : Bernard CARLIOZ, Olivier VORMS, Jean-François BOCQUET, Luc ROSSET, Chantal MACQUET, David LYARD, Eric LABAZ, François ESCARAVAJAL, Gilbert DEVILLE, Christophe GUITTON, Marie-Noëlle MINARD.

Secrétaire de séance : ROSSET Luc

1. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 DECEMBRE 2005**

2. **COMPTE ADMINISTRATIF 2006** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de la commune pour l'exercice 2006. Monsieur le Maire, ayant quitté la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de prendre acte du vote du Compte Administratif 2006 du Budget Principal de la commune de Nonglard, arrêté comme suit :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		26 219.54		194 059.76
Opérations de l'exercice N	214 713.68	358 465.10	756 795.67	605 243.83 (Dont 1068)
Total	214 713.68	384 684.64	756 795.67	799 30359
Résultats de l'exercice N		169 970.96		42 507.92

3. **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2006 AU COMPTE 1068** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'exercice 2006 fait apparaître un résultat de fonctionnement du budget Principal excédentaire de 169 970.96 euros. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter 164 070.76 euros au compte 1068 en recettes de la Section d'investissement du Budget Primitif 2007, le solde de 5 900.20 Euros étant maintenu à l'excédent de fonctionnement reporté et figure à la ligne budgétaire 002 du Budget Primitif 2007.

4. **BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2006** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et des recettes du Budget Principal de la commune de Nonglard, relatives à l'exercice 2006 a été réalisée par Monsieur le Receveur Principal de Seynod et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif. Le Conseil Municipal, décide de prendre acte du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Percepteur pour l'année 2006 qui comporte les mêmes écritures et présente les mêmes résultats que le Compte Administratif pour ce même exercice.

5. **VOTE DES TAUX DES 4 TAXES COMMUNALES** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le produit des impositions directes pour 2007, non comprises les allocations de compensation d'un montant de 6 242.00€, s'établit de la façon suivante, sur la base des taux de 2006 :

- Taxe d'habitation 44 076.00€
- Foncier bâti 30 484.00€
- Foncier non bâti 5 049.00€
- Taxe professionnelle 23 340.00€

Monsieur le Maire propose en conséquence, d'arrêter à 102 949.00€ le produit des impositions directes pour 2007 et de fixer les taux suivants sans changement par rapport à l'année passée :

Taxe d'habitation	9.59
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9.84
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.53
Taxe professionnelle	10.59

6. **BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007** : Monsieur le Maire expose que Le projet de budget primitif 2007 est arrêté en dépenses et en recettes à : 1 026 625.51 €.

Montant des opérations affectées :

- en fonctionnement 324 964.20 €
- en investissement 701 661.31 €

Monsieur le Maire propose de voter le budget par nature, en section de fonctionnement et en section d'investissement chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT

LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES
Ch. 70. Produits de service	6 585.00€	Ch 11. Charges à caractère général	122 314.20€
Ch.73 Impôts et taxes	159 949.00€	Ch. 12. Charges de personnel	79 205.00€
Ch.74 Dotations et participations	130 575.00€	Ch. 65 Autres charges	76 440.00€
Ch.75 Autre produits	15 000.00€	Ch.66 Charges financières	15 005.00€
Ch.76 Produits financiers	650.00€	<i>Ch. 023 virement</i>	<i>32 000.00€</i>
Ch.77 Produits exceptionnels	6 140.00€		
Ch.13 Atténuations de charges	165.00€		
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>5 900.20€</i>		
Total section de fonctionnement	324 964.20€		324 964.20€

INVESTISSEMENT

LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES
Ch. 10. Dotations, fonds divers	17 400.00€	Ch 16. Remboursement d'emprunts	20 438.68€
Ch.13 Subventions d'investissement	278 000.00€	Ch. 20. Immobilisations incorporelles	40 000.00€
Ch 16 Emprunt et dettes ass.	860.00€	Ch. 21 Immobilisations corporelles	514 900.00€
<i>Ch.021 Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>32 000.00€</i>		
Ch. 024 Produits des cessions	40 500.00€		
<i>R001 Résultat reporté</i>	<i>42 507.92€</i>		
<i>Affectation au compte 1068</i>	<i>164 070.76€</i>		
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>126 322.63</i>	<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>126 322.63</i>
Total section Investissements	701 661.31€		701 661.31€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

7. **CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2006** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget du CCAS et la Commission CCAS, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de prendre acte du vote du Compte Administratif 2006 du CCAS de Nonglard, arrêté comme suit :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 393.78
Opérations de l'exercice	3 463.36	5 512.50
TOTAL	3 463.36	7 906.28
Résultat reporté		4 442.92

8. **CCAS : COMPTE DE GESTION 2006** : Monsieur Jean-François BOCQUET, président du CCAS informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes du Budget du CCAS, relatives à l'exercice 2006 a été réalisée par Monsieur le Receveur Principal de Seynod et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS. La Commission CCAS, décide de prendre acte du Compte de Gestion du CCAS de Monsieur le Receveur pour l'année 2006 qui comporte les mêmes écritures et présente les mêmes résultats que le Compte Administratif pour ce même exercice.

9. **CCAS : VOTE DU BUDGET 2006** : Monsieur le Maire expose que le projet de budget primitif 2007 est arrêté en dépenses et en recettes à : 9 742.92 €.

10. **PREVISIONS DES TRAVAUX 2007** :

a) **Bâtiments communaux** : Au presbytère et au foyer, différents travaux vont être réalisés. Suite à une consultation des entreprises, la commission bâtiments communaux s'est réunie afin de retenir (vu les critères techniques et économiques) les prestataires suivants :

Désignation des travaux	Entreprises retenue	Montant HT
Presbytère		
Façades – voligeages	ENT. FAVRE FELIX	33 537.05 €
Volets	DUPONT	4 061.00 €
Chaudière / brûleur Compteur fioul Préparateur	Techni-Chauffage	3 606.00 €
Toiture	LP CHARPENTE	600.00 €
Protection et Parafoudre	INDELEC	2 706.55 €
Eclairage salle / mise aux normes	PETTINI	1 247.60€
Peinture	GIOVINAZZO	2 106.47 €
Menuiserie	DUPONT	2 000.00 €
Peinture intérieure et extérieure	Fera l'objet d'une décision ultérieure	
Foyer		
Eclairage	RAVOIRE	9 800.00 €
Déplacement compteur	EDF	500.00 €
Chauffage foyer	ADDITEC	12 006.82 €
Faux plafonds + doublage	EPC	10 350.00 €
Chaufferie	Techni-Chauffage	6 228.00 €
Total		88 749.49 €

Une réunion va être programmée au début du mois d'avril afin d'effectuer le planning des travaux qui devraient durer environ deux mois. Ces travaux sont subventionnés à 55% par le Conseil Général. D'autres travaux sont prévus, notamment concernant les peintures extérieures des boiseries de la mairie, de la façade de l'école, et il est également envisagé de refaire les sols et la peinture de l'appartement de l'école.

b) **Voirie** :

Route de chez Collomb : Monsieur LABAZ informe le Conseil qu'en fonction de la réalisation du réseau d'assainissement par le SILA, ainsi que le remplacement de la colonne d'eau potable (CCFU), il faudrait également prévoir le remplacement du collecteur des eaux pluviales. Cependant, il n'est pas certain que les travaux d'assainissement soient effectués dans l'année. Monsieur LABAZ et la commission voirie vont faire un relevé du réseau pluvial existant et faire évaluer les besoins. Une somme est prévue au budget.

Eclairage public : Sur le lampadaire côté jeu de pétanque ajout d'un minuteur d'extinction automatique, et sur le parking de la salle des fêtes, raccordement des lampes extérieures sur l'éclairage public avec modification d'implantation des lampadaires.

Panneaux : Monsieur LYARD soumet au Conseil l'idée de mettre en place aux endroits stratégiques notamment sur la RD14 des panneaux indiquant la direction de la mairie, de l'église et de la salle des fêtes. La commission voirie va étudier cette proposition.

c) Aménagement, orientations du chef-lieu : L'étude sur le PLU arrive à son terme en ce qui concerne le règlement. Concernant le secteur du Chef-Lieu, dont l'évolution vers l'ouverture à l'urbanisation est possible en regard de la cessation d'activité de la ferme et de la demande de transformation en logements, une réflexion plus approfondie est en cours (étude CAUE). La maîtrise du foncier permettrait à la commune de mieux gérer l'évolution et le phasage dans le temps. Le Conseil Municipal confirme l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur des parcelles situées à proximité de la mairie et de l'école, et autorise Monsieur le Maire à négocier avec les vendeurs, une prévision budgétaire étant inscrite au Budget Primitif 2007, incluant les aides du Conseil Général.

11. AFFAIRES SCOLAIRES / ASSOCIATIVES :

a) Classe de mer :

Cette année 15 enfants vont partir en Bretagne, par le biais de la classe de mer. Ce voyage est financé par les familles (2 400€), l'APE (3 400€), le Conseil Général (1 350€), en ce qui concerne l'aide financière apportée par ce dernier, elle ne peut être obtenue que si la commune participe également pour le même montant. Toutefois, madame MACQUET informe le Conseil que les règles de participation financière ont changé, auparavant, le Conseil Général subventionnait l'association pour les 2/3 et la commune versait le tiers restant. Des nouvelles décisions ont modifié ces critères et aujourd'hui la participation de la commune doit être égale à celle du département. Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à l'APE, d'un montant de 90 Euros par enfants soit 1 350 €. Il précise toutefois qu'il est probable, vu cette participation assez élevée par rapport au budget des subventions, que l'aide annuelle apportée par la commune à l'APE soit diminuée. Le Conseil souhaite que l'association soit prévenue assez rapidement de cette éventuelle décision.

b) Ecole. Demandes d'achat :

Mme MACQUET fait part au Conseil d'une demande de Mme DAURIER concernant l'achat d'une télévision et d'un lecteur DVD. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande et souhaiterait recevoir des devis précis et comparatifs.

Une demande est également faite pour la classe des petits, concernant l'acquisition de jeux, pour un montant de 308 €. Le Conseil ne se prononce pas pour l'instant. Mme MACQUET va s'entretenir avec les institutrices et précise que si la décision est prise d'acheter ces jeux, cela se fera sur la prochaine année scolaire.

c) Cantine - Garderie « les ptit's loups » :

Mme MACQUET expose au Conseil la demande d'aide effectuée par l'Association des ptit's loups qui gère la cantine et la garderie. Elle rappelle au Conseil les éléments qui ont fait que l'association se retrouve en difficulté. Cette dernière demande 2 000 € afin de ne pas se trouver en déficit. Le Conseil Municipal accepte de verser cette somme aux « ptit's loups » mais précise toutefois que malgré les efforts réalisés pour le financement du budget de l'association (vente de grilles de pâques, de pains au chocolat, de tommes blanches...) il faut pour pérenniser l'association réfléchir à d'autres solutions (augmentation des tarifs, participation plus importante des parents à la garderie...). Monsieur le Maire souhaiterait rencontrer les responsables environ une fois tous les deux mois afin de faire le point régulièrement. Mme MACQUET va contacter la présidente pour l'informer de ces décisions.

12. ATESAT/DDE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité bénéficie de l'ATESAT (Assistance fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du territoire). Cette assistance s'exerce dans le cadre d'une convention pluri-annuelle d'une durée d'un an reconduite tacitement deux fois, et elle est arrivée à son terme en début d'année. La rémunération de l'ATESAT est définie conformément à l'arrêté du 27 décembre 2002 et il est à noter qu'un abattement sur le montant de la prestation est applicable aux communes adhérentes à un groupement de communes qui dispose d'une compétence en aménagement, habitat ou voirie, ainsi, la cotisation de la commune serait de 177.81 € par an. Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à bénéficier de l'ATESAT.

D'autre part, Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de l'opération d'aménagement de sécurité et de la circulation sur les RD et les VC du village ainsi que les accès sur la RD14, et suite à différents échanges avec M. NERRINCK (chef du Pôle Ingénierie de l'Unité Territoriale de la région d'Annecy), un projet de Marché d'Assistance à Maître d'Ouvrage lui a été transmis. Cependant, Monsieur le Maire précise que les tarifs concernant cette proposition lui semble élevés, sont compris dans cette rémunération 3 éléments :

1. Principe d'aménagements (1 700€)
2. Proposition d'aménagement en fonction du principe retenu (1 800€)
3. Analyse de l'Etat existant et du diagnostic (1 000€).

Monsieur le Maire a donc adressé un courrier à Monsieur NERRINCK en lui demandant plus d'explications concernant ce dernier point, cette analyse lui paraissant déjà comprise dans la convention... A suivre...

13. **CHEMIN DES EPIEUTAIRE** : Monsieur le Maire expose au Conseil que le chemin des Epieutaires est un chemin privé et qu'il est employé depuis des dizaines d'années par les riverains, les promeneurs, car le tracé ancien est trop dégradé et impraticable. Il fait part au Conseil d'un courrier de Mme BAUMAN, propriétaire du chemin des Epieutaires qui voudrait régulariser cette situation et qui s'engage à faire un échange de terrains. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire réaliser un dossier comprenant plan de situation, une notice descriptive, une notice descriptive, la liste des propriétaires concernés ; accepte le principe de cession gratuite du terrain nécessaire à l'emprise à créer, ainsi que la rétrocession du tracé ancien et accepte la prise en charge des dépenses inhérentes à l'opération.

14. **COURSE DE VTT DU 1^{ER} MAI** : Monsieur LABAZ informe le Conseil qu'il s'est rendu à une réunion à Sillingy lors de laquelle a été dressé l'état des routes et chemins des communes concernées par le passage des vélos lors de cette course. Il s'avère que sur Nonglard, un chemin privé est impraticable en raison d'un arbre qui serait couché au travers. Monsieur LABAZ va se rendre sur place pour évaluer le danger et proposer une solution aux organisateurs.

15. **URBANISME** :

1 Permis de construire accepté :

- ETS DEVILLE : 364 route du Juilliard : Construction d'un atelier de stockage.

1 Déclaration de travaux favorable :

- PONCET André : 649 chemin de Planchamp : Création d'une pièce.

16. **VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE** :

Spectacle de l'école : Mme MACQUET informe le conseil municipal qu'il est invité vendredi 30 mars au spectacle donné par les enfants de l'école. Cet évènement aura lieu à la salle des fêtes à partir de 20 Heures.

Bibliothèque : Suite à l'Assemblée Générale de la bibliothèque « La Fontaine aux Livres », constat est fait qu'il y a moins d'adhérents. Mme LABAZ a demandé à Mme MACQUET s'il était possible de rappeler les horaires d'ouverture dans le prochain compte rendu diffusé à la population afin de sensibiliser de nouveaux lecteurs.

Conférence sur le passé de Nonglard : Mme MACQUET fait le point sur la conférence animée par Monsieur Gilbert VIVIAN, le dimanche 25 mars. Elle précise qu'il y a eu une très forte participation des nonglardiens, elle remercie les associations et le Conseil Municipal pour la bonne organisation de cet après-midi et va faire en sorte de pouvoir donner une suite à cette conférence.

17. **CEREMONIE DE CITOYENNETE** : Monsieur le Maire informe le Conseil que par décret n° 2007-168 du 8 février 2007 « *la carte électorale des personnes inscrites sur les listes électorales de la commune qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} mars de l'année précédente leur est remise lors d'une cérémonie de citoyenneté* ». Cette cérémonie a donc été fixée au mardi 3 avril 2007 à 18 heures.

18. **ELECTIONS PRESIDENTIELLES – CONSTITUTION DU BUREAU** :

8H à 10H → DEVILLE Gilbert et ESCARAVAJAL François

10H à 12H → LYARD David et (ROSSET Luc ?)

12H à 14H → LABAZ Eric – BOCQUET Jean-François – LABAZ Jannick

14H à 16H → MACQUET Chantal – VORMS Olivier

16H à 18H → MINARD Marie-Noëlle – GUITTON Christophe

Fin de séance à 23 heures